

# Séance du 22 juin 2015

L'an deux mil quinze, le 22 juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, dûment convoqué, en session **extraordinaire**, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TAMARELLE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2015

## **PRESENTS :**

. TAMARELLE Christian, M.BARROUILHET Pascal, Mme BENCTEUX Laure, M.CHEVALIER Bernard, Mme DUPUY Hélène M.GILLARD Joël, M.GRUPELI Claude, M.GRAMONT Patrick, Mme CAMBOURIEU Myriam, M.MAURIN Lionel, M. ARMOET Ludovic, M.RIVALETTO Yves, Mme MALARTIC Nathalie, Mme LEBAS Evelyne, Mme COMPAN Ingrid, Mme LAURONCE-YVENOU Stéphanie, Mme MELSBACH Véronique, Mme SABY Nadia, M. VITRAC Xavier, M.MARINHO Joao, M.BORDESSOULE Frédéric, Mme HALLOUCHE Nahéma,

## **ABSENTS EXCUSES :**

Mme Christelle CHOLLON

M. Joël GILLARD est nommé secrétaire de séance.

## Compte Rendu Succinct

### **1/Pénalités salle multisports**

Au vu des différents courriers de contestation des pénalités et les recours engagés par les entreprises, Monsieur le Maire propose une révision des pénalités votées le 13 octobre 2014.

Les pénalités ont été calculées par le maître d'œuvre selon les articles du CCAP.

Sur la base des pénalités liquidées par le maître d'œuvre, le Conseil Municipal a voté le 13 octobre 2014 des montants n'excédant pas 15% du marché initial. Ce vote a été confirmé par délibération du 2 février 2015.

Les arguments avancés par la maîtrise d'œuvre sont contredits, apparemment à juste titre, par les entreprises.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose une remise gracieuse de la totalité des pénalités aux entreprises pour lesquelles des pénalités ont été calculées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la remise gracieuse de la totalité des pénalités aux entreprises pour lesquelles des pénalités ont été calculées.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la décision

Vote pour à l'unanimité

### **- Informations**

*Compte-rendu des décisions prises par M. Le Maire sur délégation du conseil*

-aliénation de biens mobiliers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20